

le gouvernement d'Ontario est allé à Fort-Henry, endroit auquel il était destiné, et que M. Drinka l'a transporté de là au chantier de l'édifice Crane, aussi confié à la compagnie Frid. L'automne dernier, on a acheté au moins un chargement de wagon de ciment qu'on a expédié à Fort Henry. Pourquoi a-t-on fait cela? Je ne fais en ce moment aucune observation là-dessus. Il n'en est pas moins vrai que ce wagon a été acheté par la Frid Construction Company de la Drury Supply Company—j'ignore le nom exact—et qu'il est allé à Fort Henry. Que l'on comprenne bien ce que cela signifie. Les ministres, en répondant l'autre jour, ont déclaré qu'un contrat avait été passé pour des travaux à Fort Henry et qu'une partie des travaux a été exécutée en régie. De fait, les entrepreneurs recevaient un prix basé sur le coût des travaux plus un certain pourcentage, la pire méthode qu'il y ait, dans tous les cas, pour entraîner la corruption.

L'hon. M. ROGERS: Monsieur le président...

Le très hon. M. BENNETT: Je vais traiter cette question.

L'hon. M. ROGERS: Le malheur est que cela est inexact.

Le très hon. M. BENNETT: Je prétends que c'est exact.

L'hon. M. ROGERS: Fort bien, je vais attendre et je prouverai plus tard que j'ai dit la vérité.

Le très hon. M. BENNETT: Le ministre a le droit de le faire. Je veux maintenant résumer tout cela.

Le wagon de ciment dont j'ai parlé était-il destiné par le gouvernement d'Ontario à être employé au Fort Henry?

A-t-il été placé sur une voie d'évitement à Kingston?

En a-t-on transporté à l'édifice Crane que construisait aussi la Frid Construction Company?

En a-t-on transporté une partie à Fort-Henry?

A-t-on transporté les sacs vides à Fort-Henry après les avoir vidés à l'édifice Crane?

Est-ce que, l'automne dernier, quand on s'est mis à parler beaucoup de cette affaire, la Frid Construction Company a acheté un chargement de wagon de ciment et l'a expédié à Fort Henry?

J'ignore si ce fut fait dans l'intention de remplacer ce que l'on avait pris, mais c'est M. Drinka qui a transporté les deux chargements. J'ai donné son adresse, c'est lui qui

a fait tout ce camionnage. Je veux savoir où sont allés les deniers publics en ce qui concerne ces travaux à Fort Henry, et je veux savoir s'il est vrai que les travaux furent exécutés en régie intéressée et non pas à la journée, comme le Gouvernement l'a dit à la Chambre en réponse à une question. Chacun sait que l'affectation d'une somme de \$100,000 ou de \$200,000 à des travaux de ce caractère exécutés en régie intéressée est une invite au gaspillage. C'est sur cet aspect-là que j'appelle maintenant l'attention du ministre. Car ceci se rattache à autre chose.

Des moellons furent transportés dans le cours de la soirée à l'édifice Crane, dans le camion de la compagnie Frid, ainsi que dans ceux de M. Drinka. Il y a aussi la question des échafaudages employés sur les deux chantiers. Il est assez clair, semble-t-il, que certaines pièces de bois, boulonnées ensemble et peintes en bleu, furent transportées par Drinka à l'édifice Crane, dans un camion de la Frid Construction Company, et à l'achèvement des travaux à Queens furent transportés à Fort Henry. Cela est prouvable, je crois. Voilà un cas où le gouvernement canadien défraie des travaux exécutés ailleurs.

L'hon. M. DUNNING: Vraiment?

Le très hon. M. BENNETT: Oui.

L'hon. M. HOWE: Qu'en sait le très honorable député? C'est d'usage courant lorsqu'il s'agit de travaux exécutés en régie intéressée.

Le très hon. M. BENNETT: Ils furent ramenés à Fort Henry, il ne s'agissait pas à Queens de travaux exécutés en régie intéressée.

L'hon. M. HOWE: C'est l'usage très courant pour un entrepreneur de transporter des échafaudages d'un chantier à l'autre. Il y pourvoit dans chaque cas de travaux exécutés en régie intéressée.

Le très hon. M. BENNETT: Mais les échafaudages allèrent à un chantier privé.

L'hon. M. HOWE: Où est la différence, si le comptable en tient compte?

Le très hon. M. BENNETT: L'entrepreneur, qui exécute à la fois des travaux en régie intéressée et des travaux pour un particulier, se sert d'un échafaudage de travaux publics pour le compte de ce dernier.

L'hon. M. DUNNING: Le simple fait de les transporter d'un chantier à l'autre ne prouve rien de répréhensible.

L'hon. M. HOWE: On le fait tous les jours!